

Imprimer l'article

A la une / Sélestat / Page 3 / Article



Le tribunal accepte le plan de reprise italien

Une bonne partie des incertitudes qui planaient depuis des mois sur Signal Lux France et Signal Lux Electronics, à Villé, ont été levées hier. La chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar a accepté le plan de reprise de l'Italien Vemer Siber, qui avait déjà racheté Signal Lux Italie. Le dirigeant de Vemer Siber, Andrea Matarelli, a réservé plusieurs « *bonnes surprises* » aux responsables et salariés de Villé présents à l'audience.

Il a levé sans condition aucune sa clause d'indivisibilité entre Signal Lux France et Signal Lux Electronics qu'il avait jusque-là maintenue dans son offre. Patrick Filoux, le responsable opérationnel d'Electronics, qui fabrique des cartes électroniques, avait fait une offre de reprise conjointement avec ses dix salariés et l'entreprise Thurmelec, de Pulversheim. La petite unité va donc pouvoir faire son propre chemin. « *Elle a de l'argent à la banque, va payer ses fournisseurs, a des commandes et un partenaire industriel solide. C'est une bonne sortie pour eux* », analysait hier le Pdg de Signal Lux France, Gabriela Baccalini. Celle-ci voit aussi comme un signe favorable le fait que le repreneur ait déposé hier au tribunal la totalité du montant du rachat, soit un million deux cent dix mille euros.

Du côté des élus du personnel, on se dit « *satisfaits dans les grandes lignes* ». D'une part, le repreneur payera la fameuse prime « *supra légale* » aux 50 salariés qui seront licenciés dans le cadre du plan de reprise (il en restera 70) . Prime calculée en fonction des années d'ancienneté et du niveau de celle versée aux partants du plan social de 2005. M. Matarelli s'est aussi engagé à verser la même prime supra légale à tout salarié concerné si un nouveau plan social intervenait dans les deux ans.

« *Notre insatisfaction reste de voir 50 collègues licenciés* », relevait cependant le secrétaire du comité d'entreprise. Le plan de licenciements est étudié dès maintenant et pourrait être mis en œuvre avant fin juillet, « *si tout se déroule selon le calendrier prévu* ».

Tant les élus du personnel que la dirigeante de l'usine reconnaissent qu'il y a de nombreux volontaires pour le départ et qu'un des enjeux principaux sera de trouver les « *meilleures solutions* » pour garder une entreprise opérationnelle. « *On veut une situation pérenne* ». L'automatisation de certaines machines, et le retour à Villé d'une machine à faire de voyants devraient constituer des atouts, selon Mme Baccalini. Celle-ci devrait quitter l'entreprise — pour prendre sa retraite — à la fin du mois prochain, tandis que Vemer Siber prendra concrètement possession des lieux.

Jean-Louis Vuillequez

© L'Alsace tous droits de reproduction réservés